

Établissement de Collins Bay – Construction d'un quai de chargement et réparation du tunnel

Questions et réponses

Q8. Est-ce que le seul accès à la zone de réparation du tunnel se trouve à l'entrée principale de l'Établissement? Dans ce cas, quelle est la distance approximative de l'entrée principale à la zone de travail?

R8. Il y a une autre entrée, l'entrepreneur devra fournir le matériel de levage et coordonner les travaux avec l'établissement étant donné qu'il s'agit d'une aire occupée par les détenus. Il y a environ 270 m de l'entrée principale à la zone de travail.

Q9. Y aura-t-il une zone de préparation/dépôt à l'extérieur de l'entrée pour pouvoir y laisser les matériaux empilés, une benne pour les déchets/les résidus de béton, etc.?

R9. Oui, une zone de préparation/dépôt sera fournie près de l'entrée avant de l'Établissement de Collins Bay.

Q10. Où est-ce que les travailleurs pourront stationner?

R10. Les travailleurs doivent stationner dans le parc de stationnement principal, à l'est de l'Établissement de Collins Bay.

Q11. Est-ce que les travailleurs devront détenir une cote de sécurité?

R11. Oui, les travailleurs devront obtenir une cote de sécurité. Les formulaires du CIPC doivent être soumis avec une pièce d'identité officielle pour tous les travailleurs (par exemple, une copie du permis de conduire) par le soumissionnaire retenu après la clôture de l'appel d'offres.

Q12. Y aura-t-il une zone de préparation/dépôt au quai de chargement pour y laisser les matériaux empilés, une benne pour les déchets/les résidus de béton, etc.?

R12. Oui, des zones de préparation/dépôt seront fournies.

Q13. Est-ce que l'on envisagera de repousser la date de clôture?

R13. Aucune demande de prolongation ne sera prise en considération.